

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : RECYCLE PNEU

Site inspecté : Istres

Date de l'inspection : 05/10/2018

Constat de l'Inspecteur :

Les registres des déchets entrants et sortants ne mentionnent les éléments suivants :

- la nature du déchet entrant/sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet entrant ou sortant ;
- le code du traitement qui va être/ qui a été opéré dans l'installation.

Ecart aux dispositions de : Article 1 de l'arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

RATTAUVO Aurélie
Gérante

Siret : 481 188 839 000 10

N° TVA Intra : FR95 481 188 663

Tél : 04 42 42 17 79

Mail : recyclepneus@orange.fr

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Nature du déchet Entrant = 160 103
- Nature du déchet Sortant = R5
- Quantité du déchet Entrant = noté en m³ sur le registre des Entrées / Sorties
- Quantité du déchet Sortant = noté soit en m³ soit en quantité de pneus sur le registre des Entrées / Sorties

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le : 04/02/2019